

EN CAS D'INCENDIE



Lorsque vous constatez un début d'incendie respecter les consignes suivantes :

- a) **MAITRISER** le feu en utilisant les **EXTINCTEURS** ou le **sable**,
Le jet des extincteurs doit toujours être orienté à la base du feu
- b) Lorsque le feu ne peut pas être maîtrisé, **PREVENIR** la personne présente au bureau (secrétaire administrative ou Directeur en priorité) afin qu'il prévienne les **POMPIERS (18)**.
- c) Pendant ce temps, **FAIRE EVACUER** le site.
- d) Avant de sortir du chantier vers le lieu de **RASSEMBLEMENT (face à l'entrée principale voie goudronnée extérieur)**, l'employé témoin ferme tous les accès au site.
- e) En attendant les services de secours, la secrétaire administrative ou le directeur procède à l'**APPEL** du personnel, puis prend les premiers renseignements sur le feu (lieux, importances, blessés, ...) auprès du témoin.
- f) Lorsque les pompiers arrivent, la secrétaire administrative ou le Directeur les **ACCEUILLE** en leur donnant les premiers renseignements ou **Bilan** (Lieux et importances du feu, nombre de personnes manquantes à l'appel,...)
- g) En cas de mise en œuvre d'eaux nécessaires à l'extinction de l'incendie : **Isoler le site en fermant la vanne de coupure placée dans le regard de visite en sortie du bassin de rétention enterré**

**EN CAS DE POLLUTION
(Déversement de liquides polluants)**

Lorsque vous constatez un risque de **Pollution des sols** liés à un déversement de produits polluants (fuite réservoir, renversement de futs, etc.), respecter les consignes suivantes :

- **Epandre immédiatement du produit absorbant**, lequel est stocké dans l'atelier de dépollution à proximité de l'entrée
- Ramasser les produits absorbants et le stocker dans un sac et une poubelle étanche
- S'agissant de déchets dangereux, éliminer les produits par une société spécialisée autorisée.

En fonction de l'étendue de la pollution au sol et de sa localisation sur aire étanche (dallage) ou non, procéder à des analyses de sol afin de déterminer la nécessité éventuelle de procéder à une dépollution du sol

Lorsque vous constatez un risque de **pollution** lié à un dysfonctionnement du décanteur séparateur d'hydrocarbures : analyses de rejets non conformes, relargage de boues et d'hydrocarbures

Isoler le site en fermant la vanne de coupure dans le regard de visite placée en sortie du bassin de rétention puis Appeler en urgence la société en charge de l'entretien afin d'effectuer un pompage du bassin et du décanteur séparateur hydrocarbures.

Chimirec CORSICA Tél : 04 95 58 43 13

Toussaint Assainissement Tél : 04 95 36 99 99

L'entretien d débourbeur séparateur d'hydrocarbures est assuré au minimum tous les ans par une entreprise spécialisée et autant que de besoin.